Nations Unies S/PRST/2014/15



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juillet 2014
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7227e séance, le 28 juillet 2014, la question intitulée « La situation au Mali », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'ouverture des négociations intermaliennes à Alger le 16 juillet 2014, conformément à ses résolutions 2100 (2013) et 2164 (2014), à la déclaration de son président (S/2014/2) et à ses précédentes déclarations à la presse, ainsi qu'à l'Accord préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013, en vue d'un accord de paix global qui mette un terme à la crise.

Le Conseil se félicite du rôle de facilitation joué par l'Algérie, à la demande des autorités maliennes, dans le lancement de ces pourparlers de paix officiels et le rassemblement du Gouvernement malien et des groupes armés signataires de l'Accord de Ouagadougou. Le Conseil se félicite également de l'étroite coordination entre l'Algérie, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Union africaine, l'équipe de médiation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et les autres partenaires régionaux et internationaux et les encourage à poursuivre ces efforts importants.

Le Conseil félicite les parties pour le dialogue constructif et les discussions tenus à Alger du 16 au 24 juillet 2014, qui les ont conduites à adopter par consensus la Feuille de route des négociations dans le cadre du processus d'Alger. Le Conseil leur demande de respecter pleinement les engagements énoncés dans la feuille de route, y compris en participant aux pourparlers de paix de fond qui doivent s'ouvrir à Alger, le 17 août 2014. Le Conseil souligne qu'il importe que les négociations soient crédibles et ouvertes à toutes les communautés du nord du Mali, l'objectif étant de parvenir à un règlement politique durable de la crise et d'instaurer la paix et la stabilité à long terme dans l'ensemble du pays, dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'État malien.

Le Conseil se dit à nouveau préoccupé par la précarité de la sécurité dans le nord du Mali et demande à toutes les parties de respecter immédiatement et pleinement l'accord de cessez-le-feu signé le 23 mai 2014 et la déclaration sur la cessation des hostilités signée à Alger le 24 juillet 2014. Le Conseil

14-58434 (F) 280714 280714





demande à nouveau à tous les groupes armés au Mali de cesser les hostilités sur le champ et de rejeter le recours à la violence.

Le Conseil demande à toutes les parties de mettre en œuvre toutes les mesures de confiance adoptées et renouvelle son appel en faveur de l'accélération du cantonnement des groupes armés, comme mesure pratique contribuant à un processus effectif de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dans le cadre d'un règlement de paix global. Le Conseil se félicite de la création, sous l'égide de la MINUSMA, d'une commission conjointe chargée de faciliter la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et de la déclaration de cessation des hostilités. Le Conseil encourage le Secrétaire général à prendre des mesures supplémentaires pour permettre à la MINUSMA d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle le plus tôt possible, en particulier dans le cadre de la nouvelle configuration de sa force dans le nord du Mali.

Le Conseil réaffirme son plein soutien au rôle clef et à la participation active du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, notamment ses bons offices et son étroite coordination avec la communauté internationale, au service du rétablissement de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national malien. »